Rapport sur la Gestion contractuelle

2024

Ville de Pincourt
919 chemin Duhamel
Pincourt, J7W 4G8
Québec

Téléphone
Tél : 514-453-8981

www.villepincourt.qc.ca
www.infoP.ca

Table des matières

RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2024 3
1. INTRODUCTION 3
2. OCTROI DE CONTRATS 4
2.1 Appel d'offres public 4
2.2 Regroupement d'achat 5
2.3 Contrat sur invitation 5
2.4 Contrat gré à gré 6
2.5 Contrat comportant une dépense de > 2 000 $ et < 25 000 $ 6
3. RÉCEPTION ET EXAMEN DES PLAINTES 7
4. CONCLUSION 7

VILLE DE PINCOURT

RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2024

1. INTRODUCTION

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, le présent document constitue le rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle no 877 de la Ville de Pincourt pour l'année 2024.

Au courant de l'année 2018, la Ville de Pincourt a mis en place le règlement 877 sur la gestion contractuelle et l'approvisionnement des stocks visant à établir des mesures destinées notamment à assurer le respect des règles relatives à la passation des contrats prévues à la *Loi sur les cités et villes* ainsi qu'à assurer que les sommes dépensées pour l'acquisition de biens ou de services et les travaux de construction le sont selon des règles précises et conformes au principe de saine administration.

Depuis 2021, et encore plus à point dans ce climat de hausse tarifaire, ce même règlement comporte maintenant une clause permettant de favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil d'appels d'offres publics.

Nouvelles dispositions en matière de passation de contrats

Le 1er janvier 2024, les seuils d'application des accords de libéralisation des marchés publics ont fait l'objet d'un ajustement automatique à l'inflation et aux variations des taux de change, comme tous les deux ans.

Le seuil d'appel d'offres public est ainsi passé de 121 200 $ à 133 800 $ et demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, depuis la modification de la Charte de la langue française par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, le 1er juin 2022, chacun des organismes de l'Administration doit s'assurer que les entreprises avec lesquelles il fait affaire respectent leurs obligations en matière de francisation avant de leur accorder des contrats ou des subventions.

De plus, depuis le 8 août 2024, toute entreprise intéressée à conclure un contrat public doit reconnaître, au moyen d'une déclaration écrite, avoir pris connaissance des exigences d'intégrité et s'engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée de contrat. Cette obligation est applicable à tout contrat public, peu importe sa valeur.

Dans ce contexte, la Ville de Pincourt a du ajuster ses documents d'appels d'offres afin de permettre aux entreprises d'attester de leur conformité en matière de francisation et de leur intégrité contractuelle.

OCTROI DE CONTRATS

La Ville de Pincourt octroie des contrats dans le respect de son règlement sur la gestion contractuelle ainsi que de la *Loi sur les cités et villes*.

La Ville peut conclure des contrats selon les trois (3) principaux modes de sollicitation possibles :

- Appel d'offres public :
  - La distribution des documents d'appel d'offres public uniquement sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO)
- Appel d'offres sur invitation (demande de prix électronique) :
  - Une invitation à soumissionner à plus de fournisseurs que le nombre exigé par la loi
  - Une rotation des soumissionnaires invités
- Contrat de gré à gré :
  - Après recherche de prix auprès de deux entreprises, lorsque possible.
  - Une rotation des fournisseurs, lorsque possible.

Rotation des soumissionnaires

Une rotation des soumissionnaires dans le cadre de contrats de gré à gré a été effectuée conformément au règlement.

Cependant, il est possible qu'une entreprise obtienne plusieurs contrats dans une année si cette dernière tombe dans les exceptions du règlement sur la gestion contractuelle.

Deux de ces modes d'adjudication (sur invitation et demande de prix électronique) nécessitent une mise en concurrence dont le contrat est adjugé au plus bas soumissionnaire conforme.

Impartialité et objectivité dans les processus de demande de soumissions et de gestion des contrats qui en résultent

De manière générale, lorsque nous effectuons un appel d'offre par pondération, les personnes sélectionnées, afin de siéger sur le comité, non pas eu de contact ou de relation avec les soumissionnaires. D'ailleurs, chaque membre du comité doit remplir et signer un formulaire à cet effet.

2.1 Appel d'offres public

Pour l'année 2024, la Ville de Pincourt a procédé à quatre (4) appels d'offres publics pour la somme totale de 2 514 119,88 $.

Ces contrats sont les suivants :

➢ Travaux de construction	Construction d'un terrain de basketball dans le parc Olympique	722 750,39 $

➢Approvisionnement	Camion 10 roues de déneigement	568 631,45 $
➢Travaux de construction	Mise à niveau des systèmes d'évacuation, d'apport d'air frais et de climatisation à l'usine de traitement des eaux usées	1 006 125,14 $
➢Services professionnels	Services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts des 44e avenue, 1er et 2e boulevard	216 612,90 $

2.2 Regroupement d'achats

En matière d'acquisition par le biais de regroupements d'achats, voici la liste des contrats auxquels la Ville de Pincourt a adhéré ou a déjà un contrat :

- UMQ
  - Regroupement d'achats
    - *Sel de déglaçage*
    - *Bacs pour les matières résiduelles*
  - Volet assurance
    - Assurance pour les parcs de rouli-roulants, pistes de BMX et aménagements semblables
    - Assurance contre les cyber-risques
    - Assurance pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires municipaux et d'assurance C-21
    - Assurance de dommages automobiles et biens
    - Assurances collectives

2.3 Contrat sur invitation

En 2024, un total de six (6) contrats sur invitation a été octroyé, suivant l'autorisation du conseil municipal. La valeur totale de ces contrats est de 433 449,06 $.

➢ Travaux de construction	Marquage de la chaussée pour l'année 2024	103 031,22 $
➢ Travaux de construction	Réfection du pavage de la rue Radisson	122 822,99 $
➢ Travaux de construction	Réfection du pavage sur la rue Elmwood	85 331,00 $
➢ Services professionnels	Élaboration des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts des rues Leduc et Ouimet	60 361,88 $

➢ Services de nature technique	Déneigement des stationnements des écoles pour la saison hivernale 2024-2025	50 525,76 $
➢ Services de nature technique	Déneigement des stationnements incitatifs pour la saison hivernale 2024-2025	11 376,21 $

2.4 Contrat gré à gré

En vertu de notre règlement sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré lorsque la valeur de ce dernier est comprise entre 25 000 $ et le seuil maximal, fixé par la Loi, établi à 133 800 $, pour l'année 2024.

À titre informatif, la liste des contrats conclus de gré à gré peut être consultée sur le site web de la Ville au www.villepincourt.qc.ca.

2.5 Contrat comportant une dépense de > 2 000 $ et < 25 000 $

Les contrats supérieurs à 2 000 $ et inférieurs à 25 000 $ (sauf pour les services professionnels) ne sont octroyés qu'à la suite d'une demande de prix. Un minimum de deux fournisseurs est invité tout en favorisant l'achat local ainsi qu'une rotation des fournisseurs sollicités.

À titre informatif, la liste des contrats supérieurs à 2 000 $ et inférieurs à 25 000 $, publiée avant le 31 mars de chaque année, peut être consultée sur le site web de la Ville au www.villepincourt.qc.ca.

Graphique 1 – Répartition du nombre de contrats par type pour l'année 2024

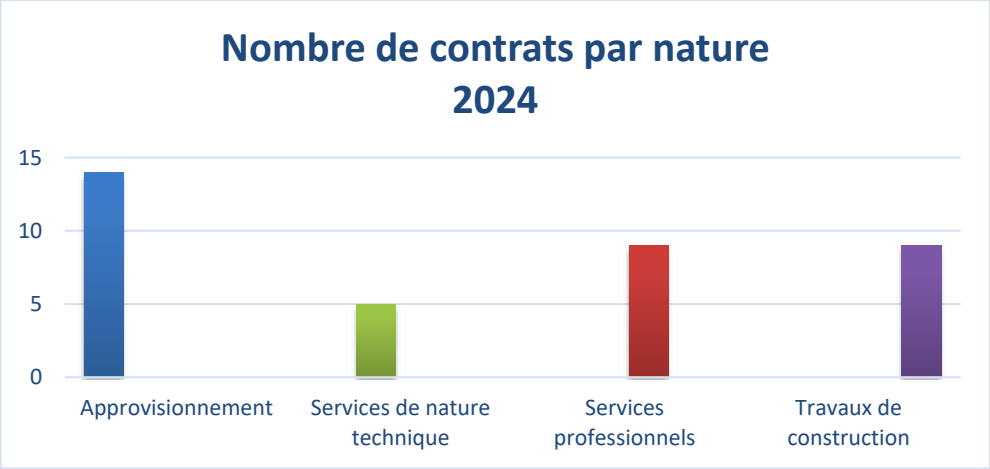

Graphique 2 – Répartition du nombre de contrats par mode d'attribution pour l'année 2024

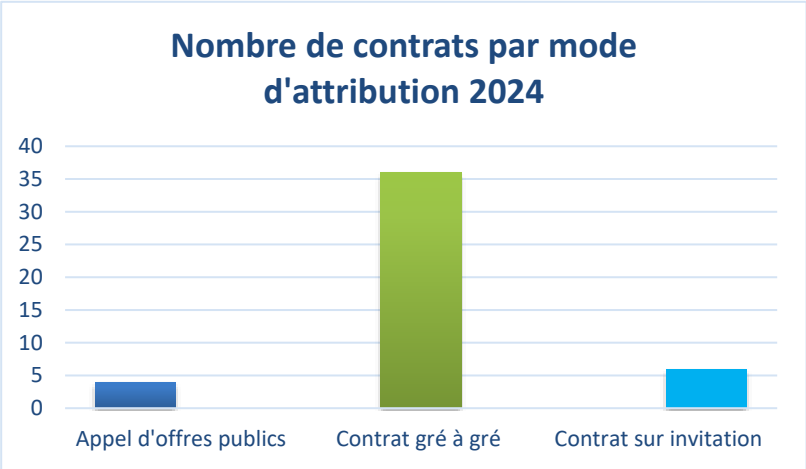

2. RECEPTION ET EXAMEN DES PLAINTES

La Ville traite de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat.

Toute plainte doit être acheminée au responsable de la gestion contractuelle à l'adresse suivante : plaintecontractuelle@villepincourt.qc.ca

Pour l'année 2024, aucune plainte n'a été déposée en vertu de cette procédure.

3. CONCLUSION

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure que le règlement de gestion contractuelle de la Ville est respecté et appliqué.

Cette année encore, nous pouvons dresser un bilan positif de la septième année de la mise en place du présent règlement.

Charlotte Gagné

Me Charlotte Gagné
DGA et greffière

Ville de Pincourt
919 chemin
Duhamel,
Québec, J7W
4G8
Canada

Téléphone

Téléphone :
514 453-8981

Web

Courriel
info@villepincourt.qc.ca
www.villepincourt.qc.ca
www.infoP.ca

bciti+

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Ville de Pincourt